

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2026-2027 – 1^e année



Évaluation des apprentissages

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		résultat inscrit au bulletin 20 %	résultat inscrit au bulletin 20 %	résultat inscrit au bulletin 60 %
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)		X	X
	Écrire (30 %)		X	X
	Communiquer oralement (20 %)	X		X
Mathématiques	Résoudre une situation-problème (20 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	X	X	X
Anglais	Comprendre des textes entendus (60 %)		X	X
	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X
Culture et citoyenneté québécoise			X	X
Arts plastiques			X	X
Musique			X	X
Éducation physique			X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de travaux, situations d'évaluation, etc.

Commentaires sur une des compétences suivantes à l'étape jugée appropriée

Compétences	Étape 1	Étape 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		X